
LABEL ARBRES REMARQUABLES : LA VILLE DE LYON RÉCOMPENSÉE POUR LA RICHESSE DE SON PATRIMOINE ARBORÉ

Ce mercredi 16 octobre 2024, 4 arbres situés au Parc de la Tête d'Or, parc Blandan, parc de la garde et parc de la Chapelle ont été officiellement labélisés « arbres remarquables de France ». Ce label est un symbole : il permet d'inventorier, faire connaître et protéger les arbres remarquables au niveau national. En parallèle, le parc de la Tête d'Or est également récompensé par son « ensemble arboré remarquable ». Délivrés par l'association A.R.B.R.E.S, ces labels valorisent le travail engagé par la municipalité depuis 2020 sur la politique de l'arbre et témoignent de la richesse du patrimoine arboré de la ville : une richesse que la municipalité souhaite préserver et développer en signant la « déclaration des droits de l'arbre ».

Depuis le lancement du plan arbre en 2020, qui permettra d'atteindre d'ici 2030 près de 100 000 arbres publics sur le territoire, **plus de 7 040 arbres ont déjà été plantés** : 4 772 par les services de Ville de Lyon et 2 268 par la Métropole. La Ville de Lyon, à travers la Direction Biodiversité et Nature en Ville, a recensé au cours de ces dernières années, **une cinquantaine d'arbres d'exception** sur l'ensemble du patrimoine arboré. Parmi ces 50 arbres, répartis sur l'ensemble du territoire lyonnais, **4 sujets ont reçu en 2020 le label national « arbre remarquable de France »** décerné par l'association A.R.B.R.E.S. Le parc de la Tête d'Or a également été récompensé par son « ensemble arboré remarquable ».

4 arbres remarquables de France labélisés

L'association A.R.B.R.E.S a été créée en 1994 avec comme objectif d'inventorier, de faire connaître et protéger les arbres remarquables de France. L'association décerne chaque année des labels pour mettre en valeur les arbres remarquables du territoire français. L'identification et le choix des arbres remarquables portent sur plusieurs critères : **l'aspect visuel ; leur architecture/forme ; la qualité paysagère ; la rareté ; l'histoire.**

À Lyon, **4 arbres remarquables** ont ainsi reçu cette récompense, lesquels sont à retrouver :

- **au parc de la garde avec un Marronnier d'Inde**, avec une hauteur de 27m, une largeur de houppier de 20m et une circonférence de tronc de 471cm.



- **au parc de Gerland avec un Sophora du Japon**, d'une hauteur de 16m, largeur de houppier de 18m et circonférence de tronc de 302cm.



- **au parc de la Chapelle avec un Cèdre de l'Atlas**. Cet arbre est le plus imposant des arbres de la Ville de Lyon et a fait l'objet de nombreux soins au cours de ces dernières années afin de le préserver dans la longévité.



- **et au parc de la Tête d'Or : un Pin de Bunge ou pin Napoléon**. Avec une hauteur de 21m, une largeur de houppier de 12m et une circonférence de tronc de 267cm, cet arbre fut le premier de son espèce à être ramené de Chine en Europe au XIXème siècle via le jardin botanique de Kew à Londres. C'est un arbre très rare avec une écorce de toute beauté qui fait sa spécificité. Il est aussi communément appelé, Pin à écorce de platane.



Planter mieux : le parc de la Tête d'Or récompensé

Afin de récompenser la diversification des essences qui y sont présentes, **le parc de la Tête d'Or a également reçu le label « ensemble arboré remarquable »**. Ce label vient valoriser le travail réalisé par la Direction Biodiversité et Nature en Ville **adaptant la palette végétale aux prévisions d'évolution du climat**. En effet, cette palette végétale comporte un large choix d'arbres locaux adaptés au climat et au sol Rhodanien, mais également des essences adaptables au climat Lyonnais de demain. Une vigilance est portée sur le classement allergène des essences, de manière à exclure les pollens les plus allergisants.

Enfin, afin de continuer de protéger l'ensemble de son patrimoine arboré exceptionnel, la Ville de Lyon a signé la « *déclaration des droits de l'arbre* », proclamée par l'association A.R.B.R.E.S.

La déclaration des droits de l'arbre signée

Le 5 avril 2019, l'association A.R.B.R.E.S. adopte la déclaration des droits de l'arbre qu'elle a rédigée, lors d'un colloque à l'assemblée nationale. Cette déclaration est destinée à **sensibiliser les pouvoirs publics au respect des êtres vivants que sont les arbres et à leur protection**. L'association propose

aux municipalités de l'adopter symboliquement. Depuis 2019, de nombreuses municipalités y adhèrent chaque année. Objectif : faire prendre conscience du rôle déterminant des arbres au quotidien et pour le futur. Ce mercredi 16 octobre, la Ville de Lyon s'est engagée en ce sens en signant cette déclaration des droits de l'arbre, au pied du Pin de Bunge au parc de la Tête d'Or.



© Muriel CHAULET – Ville de Lyon